

[Retour](#)

**nice-matin**

12 novembre 1998

## ST-ÉTIENNE-DE-TINÉE

# Des miroirs de surveillance à la ravine de la Clapière

Sur le versant de la ravine « la Clapière », vingt-quatre miroirs ou réflecteurs ont été mis en place au mois de septembre. Ils doivent être surveillés depuis le versant opposé au moyen de rayons lumineux. A cet effet, deux stations de mesures ont été implantées au niveau de la route d'Auron, à côté de la chapelle Saint-Maur et au quartier Cissiera (propriété Fulconis). Emettant vers les miroirs, un rayon lumineux (laser ou infrarouge) ces stations de mesure ou postes de surveillance permettront de mesurer très rapidement (en toute saison et jour et nuit, si nécessaire) les distances qui les séparent des miroirs et de déceler un éventuel mouvement du versant. On pourra ainsi parer à toute menace d'éboulement de grande importance.

Ces installations de surveillance étant opérationnelles, elles ont été visitées récemment par un groupe de personnalités vivement intéressées par la qualité de ces installations très complexes et par le moyen, très moderne et très sûr, de surveillance du massif en mouvement, mouvement qui s'est d'ailleurs stabilisé depuis quelques mois.

Donc, le mardi 9 novembre,

par un temps pluvieux, M. Paul Ollie, maire, accompagné de MM. Brissi et Burdin, adjoints, et de M. Rousseau, adjoint technique communal, a réceptionné les installations en présence de M. Follacci (E.T.E.), M. Blanc (atelier de topométrie) et de son assistant ; M. Sagnet (service R.T.M. O.N.F.) et de son technicien ; M. Krauss, ingénieur subdivisionnaire de l'Équipement et de son assistant, M. Serpaggi. S'étaient faits excuser : le capitaine Guidi (Protection civile), MM. J.-P. Gastaud (D.D.E.) et Bensan (Équipement).

Ces personnalités ont fait les présentations de ces postes observation faisant remarquer la fonction des appareils et l'action du rayon sur les prismes rétrodirecteurs (miroirs) lesquels ont la propriété de renvoyer le rayon dans la direction d'incidence.

La municipalité rappelle aux personnes fréquentant le versant de la Clapière qu'elles doivent respecter ces matériels et veiller dans l'intérêt de tous, à leur bonne conservation, notamment, d'éviter tout dérèglement de leur inclinaison et, a fortiori, tout vandalisme à leur rencontre.

J. EMERIC.

[Retour](#)